

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 mai 2011

CP 11/05-25

L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.

**RÉHABILITATION DU GYMNASSE AU COLLÈGE
THÉODORE DESPEYROUS A BEAUMONT-DE-LOMAGNE
DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

A l'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2011, l'Assemblée Départementale a approuvé le rapport relatif aux travaux à réaliser dans les installations sportives des collèges départementaux, ainsi que son budget.

Ce dernier prévoit en particulier des travaux de réhabilitation du gymnase au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne pour lesquels une enveloppe financière de 300 000 € TTC a été inscrite.

Cette opération a été décomposée en six lots répartis de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Faux-plafonds
- Lot n° 2 : Électricité
- Lot n° 3 : Serrurerie
- Lot n° 4 : Peinture
- Lot n° 5 : Revêtement de sol sportif
- Lot n° 6 : Pose d'équipements sportifs.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux de pour la réhabilitation du gymnase au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne.

III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Compte tenu du montant global de la consultation, les marchés de travaux seront conclus selon la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 5 avril 2011 sur les sites internet du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et de la Dépêche du Midi et publié sur le site de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général pour une remise des offres le 28 avril 2011 à 16 heures 30.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix à 70 %,
- Moyens et organisation mis en oeuvre à 30 %.

IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme des travaux considérés, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 16 mai 2011, a décidé :

- de déclarer infructueux le lot n° 3 – serrurerie - en raison de l'absence d'offres,
- de procéder, pour ce lot, à un marché négocié conformément à l'article 35-II-3 du Code des marchés publics,
- et enfin, d'attribuer les marchés pour les autres lots selon les conditions définies ci-après :

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Montant total TTC</i>
119-11	1	Faux-plafonds	DARAM GEVAERT (31)	35 010,00 €	41 871,96 €
120-11	2	Électricité	AED (82)	10 740,00 €	12 845,04 €
122-11	4	Peinture	FOURCADE (82)	24 030,00 €	28 739,88 €

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Montant total TTC</i>
123-11	5	Revêtement de sol sportif	ST GROUPE (34)	56 930,00 €	68 088,28 €
124-11	6	Pose d'équipements sportifs	PCV COLLECTIVITES (79)	12 758,74 €	15 259,45 €
Montant cumulé des marchés				139 468,74 €	166 804,61 €

Ainsi, le montant des marchés attribués s'élève à 139 468,74 € H.T. soit 166 804,61 €T.T.C.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes pièces afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 approuvant le rapport relatif aux travaux à réaliser dans les installations sportives des collèges départementaux,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 16 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la proposition de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés suivants concernant la réhabilitation du gymnase au collège Théodore Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne, d'un montant global de 139 468,74 € HT soit 166 804,61 € TTC :

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Montant total TTC</i>
119-11	1	Faux-plafonds	DARAM GEVAERT (31)	35 010,00 €	41 871,96 €
120-11	2	Électricité	AED (82)	10 740,00 €	12 845,04 €
122-11	4	Peinture	FOURCADE (82)	24 030,00 €	28 739,88 €

<i>Marché n°</i>	<i>Lot n°</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Montant total TTC</i>
123-11	5	Revêtement de sol sportif	ST GROUPE (34)	56 930,00 €	68 088,28 €
124-11	6	Pose d'équipements sportifs	PCV COLLECTIVITES (79)	12 758,74 €	15 259,45 €
Montant cumulé des marchés				139 468,74 €	166 804,61 €

- Étant précisé que le lot n° 3 « serrurerie » est déclaré infructueux en l'absence d'offres, et qu'il sera procédé en conséquence à un marché négocié pour ce lot conformément à l'article 35-II-3 du code des marchés publics ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, ces marchés ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,